

Jeudi 13 juin 2013

Le CESER d'Ile-de-France rend son Avis sur le compte administratif 2012 de la collectivité régionale :

-L'augmentation des dépenses de fonctionnement n'est pas une fatalité-

Le budget exécuté 2012 s'établit à 4,607 milliards d'euros, soit 167 millions de moins qu'au budget primitif voté et 39 millions de plus qu'en 2011.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- ❖ des ressources hors emprunt (3,962 Mds €) supérieures de 127 M€ (3,3%) à celles de 2011 et de 46 M€ (1,2%) à celles inscrites au budget primitif (BP). Les 127 M€ de plus incluent 63 M€ d'une ressource nouvelle (TIPP Grenelle), de sorte que l'augmentation des ressources hors emprunt, hors ces 63 M€, est inférieure à l'inflation 2012 ;
- ❖ des dépenses (4,607 Mds €) inférieures de 165 M€ (-3,5%) à celles budgétées et supérieures de 39 M€ (+ 0,9%) à celles de 2011, dont :
 - investissement hors dette : - 73 M€ (- 4,3%) sur 2011, - 5,5% sur le budget,
 - fonctionnement hors dette : + 83 M€ (+3,4%) sur 2011, -1% sur le budget,
 - charge de la dette (remboursement du capital, intérêts, frais financiers) : +28 M€ (+6,6%) sur 2011, (-)8% sur le budget ; cette charge représente près de 10% des dépenses totales et constitue, en importance, le 4^{ème} poste de dépenses dans le budget régional ;
 - un recours à l'emprunt (645 M€) qui, destiné à assurer l'équilibre annuel obligatoire entre recettes et dépenses, est en forte réduction : (-)212 M€ par rapport au budget, -88 M€ sur 2011. Cette réduction, par rapport à 2011, est la résultante de 127 M€ de plus en recettes « permanentes » et de 39 M€ de dépenses en plus malgré 73 M€ de dépenses d'équipement en moins ;
- ❖ des engagements financiers qui, sans compter à ce stade les implications financières du Grand Paris Express, sont de l'ordre de 12,8 milliards € (équivalent de près de 3 ans de ressources « permanentes ») ;
- ❖ des affectations de crédits d'investissement à hauteur de 71% seulement du budget d'investissement voté, après 75% en 2011 et 2010 alors que les années précédentes ce taux était de l'ordre de 90%, ce qui semble marquer une inflexion en baisse significative de la politique d'investissement.

Soulignant toutes les incertitudes qui pèsent sur la phase III de la décentralisation et sur le financement des collectivités territoriales, le CESER constate, comme l'Exécutif régional, la poursuite de la hausse des dépenses de fonctionnement malgré ses appels réitérés à la maîtrise de celles-ci. Il note que l'Exécutif semble considérer cette hausse comme structurelle et donc largement inévitable.

Il observe la stagnation, voire la réduction des investissements que semble dessiner pour l'avenir la politique actuelle d'affectation des crédits nouveaux, au-delà de l'affichage aux budgets, au motif de devoir impérativement maîtriser la croissance de l'endettement.

L'avis du CESER, en 5 articles, est essentiellement consacré, au-delà des satisfecits concernant la qualité de la gestion financière au sein des services de la Région, à :

- ❖ dire qu'il soutient entièrement l'Exécutif régional dans sa volonté de maîtrise de l'endettement qui, eu égard au profil d'amortissement du capital de la dette et à l'imprévisibilité des conditions de financement, constitue le risque majeur ;
- ❖ rappeler qu'il ne méconnaît ni les limites de la distinction entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement ni le fait que l'acte II de la décentralisation (loi du 13 août 2004) s'est traduit essentiellement par des transferts de charges de fonctionnement ;
- ❖ souligner que la hausse des dépenses de fonctionnement ne peut, pour autant, être considérée comme une sorte de fatalité à laquelle ne pourrait répondre, pour maîtriser l'endettement, que la compression des investissements destinés à préparer l'avenir,
- ❖ appeler donc l'Exécutif régional et le Conseil régional à la plus grande vigilance sur l'évolution des dépenses de fonctionnement dont il conserve la maîtrise, puisque l'Exécutif déclare lui-même, à titre d'exemple, assumer et revendiquer la responsabilité de décisions de dépenses importantes liées à l'acte II de la décentralisation.
- ❖ Saluer, dans cette optique, la démarche, récemment engagée par la Région, en matière de responsabilité sociétale et de modernisation de l'action de la Région, ainsi que la démarche d'audit, d'inspection et d'évaluation récemment présentée en commission des finances du Conseil régional.

Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France est la 2^{ème} assemblée régionale.

Contact presse : 01 53 85 65 84